Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-261007-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-10-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 15/10/2026***
Votants : 14

Objet : Convention de mise à disposition de la plateforme Odour.Live

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absente excusée : A.MEHEUT

Secrétaire de séance : A.GAUTIER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2212-2 relatif aux pouvoirs de police générale du maire en matière de salubrité et de tranquillité publique.

Vu le Code de l'environnement,

Considérant les plaintes régulières des administrés concernant des nuisances olfactives sur le territoire de la commune et des communes limitrophes.

Considérant que la plateforme citoyenne Odour.Live permet une collecte structurée, horodatée et géoréférencée des observations des riverains selon les standards internationaux,

Considérant le caractère gratuit et indépendant de l'outil pour les collectivités,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de rapports d'analyse automatisés et inaltérables afin d'appuyer ses démarches auprès des exploitants concernés ou des services de l'État (DREAL, Préfecture),

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-261007-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la structure éditrice d'Odour Live.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- ✓ **Dit** que cette démarche, étant gratuite pour la collectivité, n'engendre pas d'impact sur les crédits budgétaires de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Aurore GAUTIER